

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
EN FORME, LA BANQUE
TIRE SON ÉPINGLE DU JEU
EN FRANCE **PAGE 24**



PUBLICIS
LE GROUPE NETTOIE
SES COMPTES AVANT LA
PASSATION DE POUVOIR **PAGE 26**

> FOCUS

**AIR FRANCE
PRÊTE
À RECRUTER
200 PILOTES**

Baptême du feu pour les deux nouveaux patrons d'Air France et d'Air France-KLM. Après quinze jours de négociation, un projet d'accord avec les pilotes de la compagnie tricolore a été ouvert jeudi à la signature jusqu'au 24 février. Il pourrait donner naissance à la création d'une nouvelle compagnie dont les coûts d'exploitation, inférieurs de 20 %, permettraient de reprendre les parts de marché perdues face aux low-costs sur le moyen-courrier et aux compagnies du Golfe sur le long-courrier.

Pour convaincre les syndicats de pilotes, la compagnie s'est engagée, en cas de signature, à créer 200 emplois de pilotes et 1000 postes d'hôtesse et de stewards. Plutôt que de réclamer aux pilotes d'Air France, volontaires pour piloter les 28 appareils de la filiale, un contrat spécifique abaissant les «coûts pilotes» de 15 %, la négociation a abouti à un contrat unique pour tous et les mêmes règles d'utilisation et de rémunération. En contrepartie, tous doivent réaliser un effort de productivité de 1,5 %. «Nous devons par ailleurs vérifier que les "coûts pilotes" restent stables dans la compagnie Air France», souligne Franck Ternier, le directeur général.

Un compromis a aussi été proposé pour clore le litige entre la direction et les pilotes sur le solde du plan «Transformation». Enfin, un intéressement supplémentaire sera ouvert à l'ensemble des collaborateurs de la compagnie. Le bureau du SNPL, le syndicat de pilotes majoritaire chez Air France, a regretté l'arrêt des négociations, estimant que l'accord n'était «pas signable en l'état». Le syndicat, qui a lancé un référendum jusqu'au 13 février sur le projet de création d'une filiale, pourrait consulter ses adhérents sur ce projet d'accord en espérant, dans tous les cas, que le non l'emportera.

VALÉRIE COLLET

« Nous sommes
à l'aube d'un
nouveau
monde
de la beauté »



Dans un entretien au Figaro, le PDG de L'Oréal décrypte la révolution de la « social beauty » en cours dans le marché des cosmétiques, dont le groupe français est leader mondial. Internet et les réseaux sociaux changent la donne, à la fois pour la communication, la vente, la conception et l'utilisation des produits de beauté. **PAGE 20**

RSI : les indépendants ne veulent plus de leur régime social

Lassés des dysfonctionnements à répétition, ils souhaitent majoritairement le quitter et optent pour des statuts moins avantageux.

Les relations entre les travailleurs indépendants et leur régime de protection sociale, le RSI, ne s'améliorent pas. Selon la troisième édition du baromètre de leur syndicat, dont *Le Figaro* publie les résultats en exclusivité, 76 % d'entre eux ont une appréciation négative du régime et 94 % jugent que sa mise en place en 2008 ne fut pas une avancée pour leur protection sociale.

Pis, 78 % jugent que les services du RSI ne se sont pas améliorés ces dernières années, malgré les efforts

consentis pour gommer les multiples dysfonctionnements qui lui étaient reprochés (calcul erroné de cotisation, réception de courriers contradictoires, difficulté, voire impossibilité, à joindre un interlocuteur...). Résultat, 23 % des indépendants interrogés comptent changer de statut cette année, un taux supérieur de 10 points à celui de 2015 et trois fois plus important qu'en 2014. Conscients de l'enjeu, tous les candidats à la présidentielle ont une idée de réforme sur le sujet.

→ UNE THÉMATIQUE QUI S'EST IMPOSÉE AU CŒUR DE LA PRÉSIDENTIELLE **PAGE 22**

Les indépendants rejettent de plus en plus le RSI, leur régime de protection sociale

Ils sont nombreux à le quitter et à opter pour un statut, bien plus cher, assimilé au salariat.

EXCLUSIF
ANNE DE GUIGNÉ @adeguigné

SOCIAL. Le divorce semble définitivement consommé. Malgré les efforts entrepris depuis 2012 pour améliorer la gestion du Régime social des indépendants (RSI), ses affiliés n'ont pas retrouvé confiance dans l'organisme. C'est le constat implacable de la troisième édition du baromètre du RSI, réalisé en janvier 2017 par le Syndicat des indépendants (SDI) auprès de 1 020 chefs d'entreprise de moins de 20 salariés. Selon cette enquête dont *Le Figaro* publie les résultats en exclusivité, 78 % des personnes interrogées estiment que le RSI ne s'est pas amélioré ces dernières années. Pire, 76 % ont une appréciation négative de ses services rendus.

L'explication de ce mécontentement est simple : 59 % des dirigeants ont rencontré au moins une difficulté « d'un courrier contradictoire à un défaut de prise en compte du droit à l'indemnité journalière en cas de maladie » avec le RSI ces trois dernières années. « Les résultats de notre enquête sont stables malgré les efforts du RSI et du gouvernement pour répondre aux critiques (amélioration de l'outil informatique, diminution du déficit de cotisation, abaissement des cotisations minimum forfaitaires... », note Marc Sanchez, le secrétaire général du SDI, car personne ne s'est attaqué au cœur du problème : la sécurisation du système ».

Niveau de cotisation
« La méfiance est telle que les chefs d'entreprise sont prêts à payer des cotisations plus élevées, sans guère forcément plus de protection, pour sortir du RSI et entrer dans un statut assimilé au salariat », ajoute-t-il. Selon l'étude, 23 % des chefs d'entreprise ont ainsi quitté le RSI en 2016. Ils n'étaient que 13 % à avoir franchi le pas en 2015 et 7 % en 2014. Les entrepreneurs optent le plus couramment pour une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU), qui leur permet de bénéficier d'un statut d'« assimilé salarié » sans avoir à justifier d'un contrat de travail au sein de la structure. Pour le chef d'entreprise, le

76 %
des
indépendants
ont une appréciation
négative du RSI

Une thématique qui s'est imposée au cœur de la présidentielle

Je rendrai ce statut plus protecteur selon le degré de vulnérabilité des actifs, à partir du socle commun du droit du travail et de la protection sociale

BENOÎT HAMON

passage du RSI au statut de la SASU se traduit pourtant par une augmentation de ses cotisations de 47 % à 63 %. Et ce, sans amélioration notable de la protection puisque le régime de salarié assimilé n'offre pas d'assurance-chômage et des prestations accident de travail et maladies professionnelles moins généreuses que le régime général.

Dans ce contexte de perte de crédibilité du RSI, le SDI plaide pour un rattachement des indépendants au régime général. Le syndicat a testé cette hypothèse auprès des personnes sondées, 46,5 % d'entre elles demandent

En parallèle de la question du revenu universel, les nouvelles formes d'emploi et le travail des indépendants se sont imposés au cœur du débat présidentiel. Si tous les candidats plaident à minima pour une réforme de la protection sociale des indépendants, leurs différences s'expriment sur leur vision de l'économie collaborative. Quand François Fillon et Emmanuel Macron entendent sécuriser le statut des travailleurs indépendants pour permettre le développement de ce secteur, Benoît Hamon se pose en protecteur des collaborateurs qu'il promet de requalifier en salariés.

Ce n'est pas, pour l'instant, le sujet de Marine Le Pen, la présidente du FN, en tête des sondages. Virulente contrepartie depuis des années du RSI, elle concentre ses propositions sur le volet de la protection sociale. Elle promet ainsi « qu'une fois un pouvoir » elle mettra en place un « bouclier social » pour les indépendants et organisera des « assises » pour « reformuler complètement » le RSI.

François Fillon défend lui une vision plus large du travail indépendant. Il veut en faire son fer de lance contre le chômage et se fixe l'objectif d'un million d'indépendants

d'avoir dans ce cas le choix de son niveau de cotisations versées et donc de protection sociale.

Le RSI a été créé en 2006 suite à la fusion de trois caisses de protection sociale des chefs d'entreprise. Le régime gère la couverture maladie des professionnels libéraux, des artisans et des commerçants, et la retraite des artisans et des com-

merçants. Depuis 2008, le régime centralise les cotisations. Il se partage ensuite avec les Urssaf les sujets de calculs, encaissements, recouvrements...

Dès sa création, l'organisme a été vivement critiqué en raison de nombreux dysfonctionnements informatiques qui ont provoqué des appels de cotisations erronés,

des indus à rembourser, des relances inconsiderées... En 2012, la Cour des comptes qualifiait le RSI d'« accident industriel ». Depuis, une démarche de fond (mais sans réelle efficacité si on se fie au SDI) a été lancée afin de rétablir la situation critique. Le RSI couvre plus de 6 millions de personnes pour 2,8 millions de cotisants. ■



Manifestation des travailleurs indépendants contre le RSI, le 28 novembre dernier, à Paris. YANN KORB/ABACA

dans plus en cinq ans. L'ex-premier ministre veut assouplir au maximum le statut des micro-entrepreneurs (nouvelle appellation des autoentrepreneurs) et instaurer en contrepartie pour les artisans et commerçants une franchise de TVA, de même niveau que les nouveaux seuils de chiffre d'affaires des autoentrepreneurs.

Sur le volet protection sociale, François Fillon propose de remplace le RSI par une caisse des indépendants qui aurait le monopole du calcul, de la collecte et de la gestion des cotisations, responsabilité aujourd'hui partagée entre le RSI et les Urssaf.

Statut social unique

Emmanuel Macron va un cran plus loin dans l'élaboration d'un nouveau statut de l'indépendant. Il propose, sans donner de précision, d'étendre la couverture chômage aux salariés qui démissionnent mais aussi aux artisans, indépendants, professions libérales et entrepreneurs. Le candidat d'En-

marche ! a également inscrit à son programme « une baisse des charges » pour les indépendants. Là encore, ni le périmètre ni le montant de la baisse n'est connu. L'ancien ministre de l'Économie plaide enfin pour la suppression du RSI et la création d'« un guichet pour les indépendants au sein du régime général ».

Benoît Hamon, le vainqueur de la primaire de la gauche, défend une vision relativement proche : suppression du RSI « qui ne fonctionne pas » et mise en place d'un « statut social unique » de l'actif. « Je rendrai ce statut plus protecteur selon le degré de vulnérabilité des actifs, à partir du socle commun du droit du travail et de la protection sociale », a détaillé fin janvier le député des Yvelines sur RTL.

La ressemblance avec le projet d'Emmanuel Macron s'arrête là. La création de ce statut social unique s'accompagnera en effet d'un vaste effort pour vérifier que les personnes travaillant sous statut d'indépendant pour les plateformes de

services (Uber, Deliveroo...) ne sont pas des salariés déguisés. Quant à Jean-Luc Mélenchon, le leader de La France insoumise, il promet également de laisser les indépendants s'affilier au régime général.

« Nous sommes encore au milieu du gué. Certains candidats proposent une forme de replâtrage, d'autres vont vers le rattachement au régime général que nous préconisons, mais sans donner le montant des cotisations », indique Marc Sanchez, le secrétaire général du Syndicat des indépendants.

Quant à François Hurel, le président de l'Union des autoentrepreneurs, il estime que le prochain gouvernement disposera de deux leviers pour favoriser le travail indépendant : « La lutte contre les requilifications des collaborateurs en salariés qui créent de l'insécurité et la mise en place d'un terrain juridique favorable à la création de réseaux de travailleurs indépendants ». ■